N°. 74.

AFFICHES

DE

LA COMMUNE DE PARIS.

Du Dimanche 1er Septembre 1793, l'an 2e. de la République Françaiſe, une & indivisible.

Séance du ſamedi 31 août.

LE procureur de la Commune obſerve avec admiration la conduite des citoyens de la ſection du Panthéon, & leur humanité à l'égard des citoyennes dont les maris ſont aux frontières. Ils ont placé ces femmes dans des logemens vacans, dépendant des biens nationaux. Il requiert que le Conſeil nomme dans ſon ſein deux commiſſaires qui ſe tranſporteront au département, afin de prier de céder dans chaque ſection de pareils logement dans les maiſons religieuſes qui ſont vacantes. Le Conſeil adopte & arrête l'exécution du requiſitoire.

La ſection de Quatre-vingt-douze annonce qu'elle a renouvellé ſon comité de ſurveillance, elle lit une lettre où tous ceux qui ſont employés à la bibliothèque nationale, à l'exception d'un ſeul, ſont ariſtocrates, ennemis des Jacobins, de la Commune & de la Convention. L'orateur demande que le Conſeil épure bien ceux de cette ſection qui demanderont des certificats de civiſme.

La ſection de la Cite demande que la Commune arme les citoyens qui partent pour accompagner les convois. Renvoyé au corps municipal.

La ſection de la Fontaine de Grenelle annonce l'inauguration qu'elle fera demain à 5 heures preciſes, des buſtes de Pelletier & de Marat. Dange, Henri, Lelièvre, Teſſier, Billet, Heuſé & Hébert ſont nommés pour aſſiſter à cette cérémonie.

Le Conſeil nomme pour troiſième, quatrième, cinquième, ſixième & ſeptième adjoints à l'adminiſtration de police, Marino, Heuſſé, Cailleux, Soulès & Cagnant.

La ſection de la Montagne (ci-devant Butte-des-Moulins) demande pourquoi la loi qui veut que les canoniers ſoient munis d'un certificat de civiſme n'eſt pas exécutée.

Par l'organe de Daujon, la commiſſion des certificats de civiſme repond qu'un grand nombre de canonniers s'y ſont préſentés; ils paſſeront à leur tour; s'il y en a pluſieurs qui n'en ait pas demandé, & qui néanmoins ſoient occupés, cela ne regarde pas la commiſſion. Sur le requiſitoire d'Hébert, on décide qu'il ſera anvoyé un exemple de l'arrêté que la Commune a déjà pris à cet effet.

On lit une lettre de Brulé, qui donne des nouvelles très ſatisfaiſantes ſur la ſituation de nos troupes occupées dans la Vendée. La voici:

Lettrre du citoyen Bruslé, commiſſaire du pouvoir exécutif, au citoyen Arbeltier.

Tu me demandes, mon ami, des détails topographiques de la poſition de nos différens corps d'armée près les côtes de la Rochelle: voici leur ſituation. Prends la carte, cherche Nantes & remonte la Loire L'armée de Nantes marche ſur le port Saint-Pere pour reprendre Machecoul.

L'armée d'Ancenis contient les rébelles, qui ſont portés de l'autre côté de la Loire à Saint-Florent, & l'on s'envoie reſpectivement des balles & des boulets. Cette armée va renforcer celle de Nantes, parce que la marche ſur Machecoul forcera les brigands à abandonner Saint-Florent.

A Angers nous avions un corps de troupes placé dans les ponts, en préſence des révoltés qui inquiètent nos avant-poſtes.

Nous avons à Saumur 7 à 8000 hommes, commandés par Santerre, qui eſt proviſoirement général en chef de toute l'armée, d'après un évènement dont je vais te rendre compte. Cette armée eſt campée en partie ſur les buttes de Bournant, à une lieue de Saumur; 1500 hommes ſont dans le château que l'on fortifie. L'avant-garde eſt cantonnée à Doué, qui contient & inquiète une armée ennemie de 4 à 5000 brigands poſtés à Coron; cette avant-garde pouſſe ſes reconnoiſſances juſqu'à Vilcias, Coron & Argenton. Tout fuit devant nos huſſards, qui nous ramènent force priſonniers & beſtiaux. Cette armée eſt, en grande partie, compoſée des Pariſiens.

A Chinon, ſur la Vienne, nous avons un petit corps de troupes ſous les ordres du général Rey, cela forme, en quelque ſorte, l'avant-garde de l'armée de Tours.

A Tours, nous avons, indépendamment de quelques bataillons nationaux, la ſuperbe & la brave garniſon de Mayence, ſous les ordres d'Aubert du Bayet. Cette armée part demain pour Chinon, & enſuite camper à Saumur.

Je vais actuellement te faire viſiter l'armée de Niort.

Nous avons à Saint-Maixent 1500 hommes.

A Niort 3000 hommes.

A Fontenay-le-Peuple 8 à 9000.

L'armée de Luçon eſt au-dela de Chantenay, & compoſée de 9 à 10000 hommes.

L'armée des Sables a pris la Roche-ſur-Yon, & couvre la gauche de l'armée de Luçon, qui eſt au cœur de la Vendée.

Tu vois par ces diſpoſitions, que les rébelles ſont cernés de toutes parts, que nous ſommes en nombre ſupérieur, & que la guerre doit être terminée ſous peu, à moins de ces évènemens extraordinaires que l'on ne peut pas prévoir, & que le patriote redoute toujours.

Nous avons aujourd'hui célébré une fête funèbre en l'honneur du général Meunier, natif de Tours, bon citoyen, bon général, & ſavant diſtingué. Le général Meunier eſt mort au ſiége de Mayence.

Roſſignol, général en chef, bon ſans-culotte & brave comme ſon épée, s'eſt rendu à Niort pour prendre connoiſſance de la poſition des armées; il a été ſalué à ſon arrivée à Chantonay, par un arrêté de Goupilleau & Bourdon, qui le deſtituoit. C'eſt une nouvelle intrigue qui va être connue & dejouée par le comité de ſalut public. Tu trouveras étrange que deux députés deſtituent un général en chef, lorſqu'il y a dans l'armée ſept à huit députés. Les autres repreſentans du peuple qui ſont à Tours ne voulant pas donner le ſpectacle ſcandaleux de l'autorité ſupérieur diviſée entr'elle, aulieu de caſſer l'arrêté pris à Chantonay, ont préféré renvoyer Roſſignol avec un de leurs collegues, pour rendre compte de ces faits au comité de ſalut public, & donné le commandement de l'armée à Santerre. Celui-ci me charge de dire aux patriotes de Paris, qu'il ne peut pas entretenir avec eux une correſpondance ſuivie, attendu les occupations dont il eſt ſurchargé. Il me paroît que la principale cauſe de la ſciſſion des députés de Niort, c'eſt qu'il ſont propriétaires dans la Vendée, & ne veulent pas exécuter le décrét qui ordonne que tout ſera brûlé, &c. Nous avons les plus grandes eſpérances de voir finir cette guerre de brigands, qui auroit dû être terminée par quelques brigades de gendarmerie; déjà même nous déliberons ſi nous irons prendre nos quartiers d'hiver en Eſpagne ou en Angleterre; mon avis eſt que nous profitions des troubles d'Irlandes pour enchaîner le Léopard Cette bête féroce domptée, l'Europe nous donnera la paix ou plutôt la recevra de nous. Courage, la convention prend de grandes meſures & ſauvera la patrie; vous autres patriotes, reſtez dans les murs de Paris; déjouez donc, une fois pour toutes, les accapareurs, & que le peuple puiſſe avoir du pain. Pour nous, nous rétabliſſons les ſociétés populaires, nous entretenons l'eſprit public & nous les mettons au pas avec Paris.

Lettre d'Hanriot à la Commune.

CITOYENS,

J'ai reçu avec l'arrêté du Conſeil-général de la Commune du 29 de ce mois, le rapport du conſeil du Temple, ſur neuf volontaires qui ſe ſont préſentés le 28 pour y faire leur ſervice comme remplaçans, ſans avoir de lettre de garde. Le commandant de la ſection de Quatre-vingt-douze venoit de me faire part de cette affaire au moment où j'ai reçu votre arrêté; le motif de leur retard pour ſe rendre à leur ſervice eſt qu'ils deſcendoient la garde de la convention, d'où ils étoient ſorti à deux heures après midi, & en ſe rendant à leur ſection, on les a envoyé au Temple pour y completter la garde de la ſection, & il eſt à préſumer que les ſergents-majors des différentes compagnies d'où ſont ces remplaçans, ne ſe trouvant pas là pour le moment, ils ſe ſeront rendus au Temple ſans attendre leurs billets de garde. Tels ſont les renſeignemens que m'a donné le commandant de la ſection; mais comme je ſens parfaitement qu'il eſt néceſſaire qu'il n'y ait pas de remplaçans au Temple, je vais renouveller les ordres pour qu'à l'avenir on en admette pas dans ce ſervice.

Le commandant-général,

HANRIOT.

Extrait des délibérations de l'aſſemblée générale populaire des citoyens des ci-devant pays de Liége, Franchimont, Flavelos & Lagne; ſéante au ci-devant palais Cardinal, & affiliée à la ſociété des Jacobins à Paris.

Le ſecrétaire fait lecture d'une lettre du citoyen Chapuis, membre, à l'adreſſe du citoyen Colſon, archiviſte, en date du 24 août, à Annapes.

Le citoyen Jardon, commandant d'un bataillon Liégeois, en cantonnement à Annapes, voyant un canonier pleurer de rage de ce que ſon canon, un obuſier & les caiſſons étoient tombés au pouvoir de l'ennemi, demande aux dragons du ſixième & à l'infanterie peu nombreuſe qui étoit dans les environs, s'ils permettroient cette injure aux braves canoniers qui ne vouloit pas abandonner ſa pièce; ces braves républicains, malgré la ſupériorité de l'ennemi, ont montré tant de courage en fonçant & coupant les traits des chevaux, qu'ils ont délivré le canon, l'obuſier & les caiſſons ſans eſſuyer la moindre perte. *Signé* CHAPUIS, capitaine.

L'aſſemblée arrête que copie ſera communiquée à la Commune de Paris, à la ſociété des amis de la conſtitution, & requiert le citoyen rédacteur du Journal de la Montagne de l'inférer dans ſa feuille.

Signé BEHR, *Préſident.*
BERNARD, *Secrétaire.*

ÉTAT DES PRISONS.

Conciergerie,	250
Grande Force,	396
Petite Force,	143
Sainte Pélagie,	117
Madelonnettes,	91
Abbaye, dont vingt-deux militaires & cinq ôtages,	90
Bicêtre,	371
A la Salpêtrière,	97
Chambres d'arrêt, à la Mairie.	35
Au Luxembourg,	7
TOTAL:	1597

Etat civil du 30 août.

Mariages 7, div. 6, naiſſances 57, décès 65.

ſigné les commiſſaires rédacteurs, BLIN PARIS & GUYOT.

DE L'IMPRIMERIE DES AFFICHES DE LA COMMUNE DE PARIS